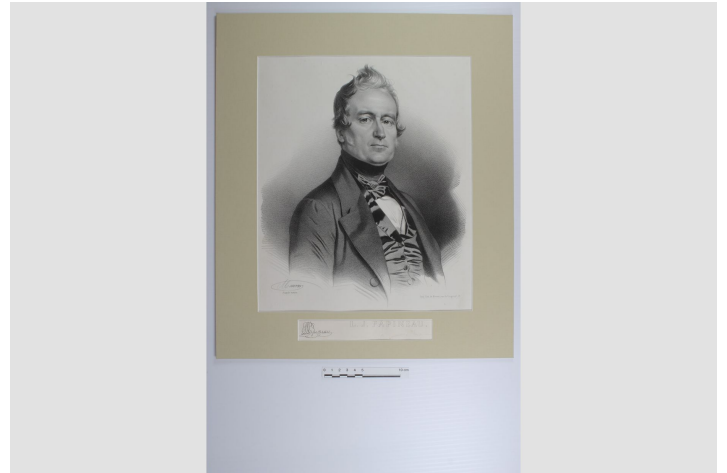
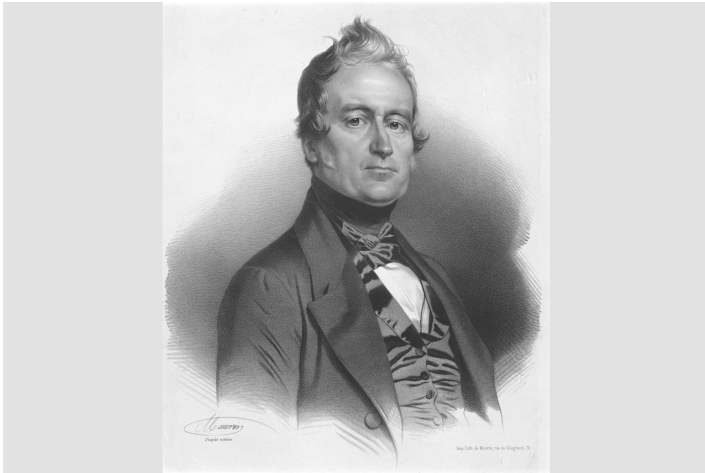


Estampe



Licence CC BY-NC-ND 4.0

Gravure encadrée de Louis-Joseph Papineau effectuée par l'atelier de lithographie parisien Maurin. On peut apercevoir la signature de l'artiste dans le coin inférieur gauche, et l'adresse de la lithographie dans le coin inférieur droit. Le cadre est de couleur jaune. Dans la partie basse se trouve la signature de Louis-Joseph Papineau, ainsi que ses initiales et son nom.

Numéro d'accession 2016.26

Artiste / Auteur Maurin

Date 1842

Médium et Support encre, papier

Dimensions 41,7 x 33,2 cm

Contexte historique

Cette gravure de Louis-Joseph Papineau (1786-1871) est l'œuvre de l'atelier de lithographie parisien Maurin, composée notamment des frères Antoine et Nicolas-Eustache. Faite en 1842, ce moment correspond à une étape majeure de la vie de cet avocat de formation : son exil en France suite aux rébellions patriotes (1837-1838). Louis-Joseph Papineau est un homme politique emblématique de l'histoire du Québec et du Canada. Député pendant 28 ans, il est à la tête du Parti canadien (devenant le Parti patriote) et s'inscrit comme défenseur des Canadiens français du Bas-Canada, notamment lors des rébellions patriotes. En tant que chef des patriotes, il fait partie des voix qui s'élèvent pour dénoncer les pouvoirs que la couronne accorde au gouverneur. Le refus des réformes du Bas-Canada par Londres fait fulminer les tensions : la province s'embrase. Montréal est notamment le théâtre de violents affrontements. Le mouvement patriote vaincu, Louis-Joseph échappe à l'emprisonnement et la déportation en s'exilant aux États-Unis, puis en France. Dans une période de remise en question des relations entre les colonies et la métropole, l'unification des deux Canada est actée en 1840. Louis-Joseph Papineau revient en 1845 et s'opposera toujours à cette union qui concrétise une intention impériale : obtenir une majorité anglophone au futur Parlement, et développer économiquement la province anglophone du Haut-Canada. Cet épisode s'inscrit dans une ère des nations et de la modernité. Par cette révision des pouvoirs, la province du Canada devient un État libéral moderne, gouverné selon le principe de la responsabilité ministérielle. Mis en place dans les années 1840, ce principe régit encore aujourd'hui le fonctionnement du Parlement canadien et de l'Assemblée nationale du Québec.